

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Les dirigeants du G8 et de la région MENA doivent accélérer le recouvrement des produits de la corruption**

#### **La Coalition UNCAC appelle le Forum arabe & le G8 à agir**

**25 octobre 2013, Berlin / Buenos Aires / Lagos / Manille / Paris / Rabat.** Une coalition de 350 associations de défense de l'intérêt général lance aujourd'hui un appel en direction des Etats participants au Forum arabe sur le recouvrement d'avoirs pour qu'ils s'engagent à améliorer les procédures de restitution d'avoirs au profit des pays qui en ont été privés.

« Les peuples d'Egypte, d'Irak, de Libye, de Tunisie et du Yémen sont en droit d'attendre de la communauté internationale qu'elle fasse davantage pour les aider à recouvrer les sommes considérables détournées à la suite d'actes de corruption », estime Vincent Lazatin, président de la Coalition UNCAC.

Dans un courrier transmis ce jour au Forum arabe en vue de la réunion qui se tiendra cette semaine au Maroc (26 -28 Octobre), la Coalition UNCAC indique les champs d'actions qu'elle juge prioritaires et se fonde pour se faire sur les dispositions de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC) qui célèbre cette année son 10<sup>ème</sup> anniversaire. Les propositions de la Coalition UNCAC s'appuient sur les enseignements tirés des précédentes expériences de recouvrement d'avoirs dont les affaires qui ont suivi le Printemps arabe et sont actuellement pendantes.

Des quatre domaines d'action prioritaires identifiés par la Coalition, trois concernent les pays où sont transférés les produits d'actes de corruption ; le quatrième s'adresse quant à lui aux pays spoliés.

La Coalition estime que les pays vers lesquels sont transférés des avoirs suspects doivent mettre en place les mécanismes nécessaires pour pouvoir agir de leur propre chef. Dans les cas où des informations crédibles font état du transfert d'avoirs illicites sur des comptes bancaires enregistrés sur leur territoire ou encore de l'achat de biens au moyen de capitaux illicites, les Etats devraient pouvoir geler les avoirs en question et ouvrir une enquête sans attendre que l'Etat spolié en fasse la demande. « Chacun sait que plus les autorités de poursuite tardent à agir, plus il est difficile de suivre la trace des avoirs volés et, partant, de les recouvrer », explique Saad Filali Meknassi, coordonnateur régional MENA pour la Coalition.

La Coalition plaide aussi pour l'octroi de dommages et intérêts aux pays ayant subi des pertes ou des dommages du fait de la corruption de leurs agents publics par des entreprises étrangères. Ceci est en accord avec les dispositions de la CNUCC et doit faire partie intégrante de toute procédure portant sur des faits de corruption transnationale.

La Coalition propose également d'établir un échange systématique d'informations entre les pays s'agissant des enquêtes et procédures en cours.

Le quatrième domaine d'action concerne la transparence et la responsabilité dans la restitution d'avoirs, suivant ainsi l'engagement des Etats parties à la CNUCC en faveur de la transparence dans la gestion financière. « Trop souvent, la restitution d'avoirs est marquée du sceau du secret ce qui augmente les risques de voir les produits du crime mal redirigés », explique M. Filali Meknassi.

La Coalition a formulé ces quatre propositions en amont d'un sommet majeur de la lutte contre la corruption internationale qui se tiendra au Panama du 25 au 29 novembre 2013 - forum à l'occasion duquel des rencontres auront lieu et des décisions seront prises en vue d'améliorer à l'échelle mondiale les performances en matière de recouvrement d'avoirs.

**Note aux responsables des publications :**

Créé en 2012, le **Forum arabe sur le recouvrement d'avoirs** est une initiative autonome visant à assister les pays arabes en transition dans leurs efforts de recouvrement d'avoirs. Le forum se veut une plateforme rassemblant le G8, le partenariat de Deauville et les pays du monde arabe destinée à instaurer une collaboration en matière de restitution d'avoirs volés.

La **Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC)** est le traité international le plus exhaustif en matière de lutte contre la corruption. Juridiquement contraignant, cet accord ratifié par 168 Etats établit un ensemble de normes et d'obligations visant à détecter et à prévenir les cas de corruption, à engager des poursuites le cas échéant, et à adopter des sanctions adéquates à l'encontre des responsables. La convention traduit un consensus international autour de la nécessité de recouvrer et de rapatrier les avoirs illicites ; la « restitution d'avoirs » est érigé en « principe fondamental » de la convention (article 51). Le chapitre V de l'UNCAC contient des dispositions visant à faciliter le recouvrement d'avoirs à l'échelle internationale.

La **Coalition UNCAC**, formée en 2006, est un réseau de plus de 350 organisations de la société civile issues de plus de 100 pays. Elle a pour objectif de promouvoir la ratification, la mise en œuvre et le suivi de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption.

**Contacts presse :**

**Abuja**

Babatunde Oluajo

[oluajosb@yahoo.com](mailto:oluajosb@yahoo.com)

+234 816 612 4070

**Berlin**

Gillian Dell

[gdell@transparency.org](mailto:gdell@transparency.org)

+49 30 343 82017

**Buenos Aires**

Inés Selwood

[iselwood@gmail.com](mailto:iselwood@gmail.com)

+54 9 11 3 336 2624

@inselvi

**Manille**

Vincent Lazatin

[vtlazatin@yahoo.com](mailto:vtlazatin@yahoo.com)

+63 922 865 1228 or +63 918 900 1488

**Paris**

Maud Perdriel-Vaissiere

[mperdrielvaissiere@gmail.com](mailto:mperdrielvaissiere@gmail.com)

+33638164455

**Rabat**

Saad Filali Meknassi

[mena@uncaccoalition.org](mailto:mena@uncaccoalition.org)

+212662261730